

composante : Sciences



SITES	Niveau du diplôme	1ère période des inscriptions administratives		Fermeture administrative du service de scolarité		2ème période des inscriptions administratives		
		Du	Au	Du	Au	Du	Au	
tous sites	Licence 1ère année - néo entrant présentiel ou TE (à distance)	Pour les étudiants admis sur la plateforme Parcoursup les dates d'inscription administrative sont fixées nationalement selon le calendrier ci-dessous :						Pas de deuxième période
		Pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 01 juin 2023 et le 10 juillet 2023 inclus. Inscriptions administratives uniquement du 06 juillet 2023 à 14h au 19 juillet 2023 à 12h - pas de deuxième période		Du 22 juillet 2023 inclus au 20 août 2023 inclus		Pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 11 juillet 2023 et le 20 août 2023 inclus. Inscriptions administratives possibles du 21 août 2023 14h jusqu'au 25 août 2023 à 12h		
		Pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 11 juillet 2023 et le 20 août 2023 inclus. Inscriptions administratives possibles du 11 juillet 2023 au 21 juillet 2023 à 12h				Pour les propositions d'admission acceptées à partir du 21 août 2023, l'inscription administrative doit être réalisée dans les plus brefs délais après l'acceptation et au plus tard le 15 septembre 2023 à 12h		
						Pour les candidats ayant répondu « oui avec vœux en attente », les inscriptions administratives sont ouvertes du 21 août 2023 à 14h au 25 août 2023 à 12 h.		
		Pour les étudiants admis par Etudes en France, DAP (demande d'admission préalable), ou autres dispositifs						
		29 juin 2023 à 9h		21 juillet 2023 à 12h		Du 22 juillet 2023 inclus au 20 août 2023 inclus		
	Licence 1ère année - Réinscription / réorientation -	29 juin 2023 à 9h	21 juillet 2023 à 12h			21 août 2023 à 14h	04 septembre 2023 à 16h	
	Licence 2ème année - 3ème année	29 juin 2023 à 9h	21 juillet 2023 à 12h	Du 22 juillet 2023 inclus au 20 août 2023 inclus		21 août 2023 à 14h	04 septembre 2023 à 16h	
	Licence Pro	29 juin 2023 à 9h	21 juillet 2023 à 12h			21 août 2023 à 14h	30 septembre 2023 à 12h	
	Master 1 dont TE	Pour les étudiants admis sur la plateforme Mon Master les dates d'inscription administrative sont fixées nationalement selon le calendrier ci-dessous :						Pas de deuxième période
		Pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 23 juin 2023 et le 17 juillet 2023 inclus. Inscriptions administratives uniquement du 10 juillet 2023 à 9h au 20 juillet 2023 à 12h - pas de deuxième période		Du 22 juillet 2023 inclus au 20 août 2023 inclus		Pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 18 juillet 2023 et le 22 août 2023. Inscriptions administratives possibles du 21 août 2023 à 14h au 24 août 2023 à 12h		
		Pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 18 juillet 2023 et le 22 août 2023. Inscriptions administratives possibles du 19 juillet 2023 à 9h au 21 juillet 2023 à 12h				Candidat admis à partir du 23 août 2023 Inscription dans les plus brefs délais après l'acceptation et au plus tard le 15 septembre 2023 à 12h.		
		Pour les étudiants admis par Etudes en France, ou autres dispositifs						
29 juin 2023 à 9h		21 juillet 2023 à 12h		Du 22 juillet 2023 inclus au 20 août 2023 inclus		21 août 2023 à 14h / 15 septembre 2023 à 12h		
Master 2	29 juin 2023 à 9h	21 juillet 2023 à 12h			21 août 2023 à 14h	15 septembre 2023 à 12h		
TE (Licence / Master 2) - hors admis parcoursup	29 juin 2023 à 9h	21 juillet 2023 à 12h	Du 22 juillet 2023 inclus au 20 août 2023 inclus		21 août 2023 à 14h	13 octobre 2023 à 16h		
Doctorant	29 juin 2023 à 9h	21 juillet 2023 à 12h			21 août 2023 à 14h	Fin au 30 novembre 2023 à 16h borne finale au 28 avril 2024 pour les inscriptions administratives en 1ère année des doctorants qui obtiennent un financement tardif		

INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES - TOUTES FORMATIONS CONFONDUES - hors TE, alternance et FC -
Semestre impair au plus tard le 06 octobre 2023
Semestre pair au plus tard le 31 octobre 2023

DATE LIMITE DE REGULARISATION DES IA -
30 novembre 2023 sauf circonstances exceptionnelles non imputables à l'étudiant, les IA non finalisées à cette date, après relance des étudiants par les services de scolarité, seront annulées.